



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 AVRIL 2021

Le mardi 06 avril 2021 à 19h, le Conseil Municipal de SAINT-MONTAN, dûment convoqué le convoqué le 1er avril 2021, s'est réuni en séance à huis clos à la Salle Associative de la Cité du Barrage, sous la présidence de Monsieur Christophe MATHON, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 19
- votants : 19

Présents : Marion ARMAND - Mireille AUBERT - Roxane BOYER - Marie CASAMATTA - Carlos DOS SANTOS - Michel DROUARD - Vincent DUMATRAS - Stéphanie ELDIN - Lucas JULIARD - Didier LENFANT - Elia LOUBET - Jean-Claude MARTIN - Christophe MATHON - Laure MURPHY - Sébastien PETITJEAN - Viviane PEYRARD - Roland RIEU - Angélique ROSSI - Gino STACCIOLI

Présent(s) avec droit de vote : Stéphanie ELDIN (procuration de Vincent DUMATRAS)

Excusé(s) : -

Madame Marion ARMAND est élue secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Maire indique que le point « 1 » sera abordé en fin de conseil.

1 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente de la Communauté de Communes DRAGA, accompagnée de Monsieur Gilles BOICHON, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes DRAGA, présente le territoire de la collectivité aux élus municipaux de la Commune.

2 - BUDGET COMMUNAL

1. Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur Michel DROUARD, 3^{ème} Adjoint, préside la séance pour cette délibération car le Maire ne participe pas au vote.

Présentation du Compte Administratif 2020 transmis par le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol.

Le Conseil Municipal approuve avec à l'unanimité.

2. Approbation du Compte de Gestion 2020

Présentation du Compte de Gestion 2020 transmis par le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT :	490 000,50 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	80 866,19 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	409 134,31 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	27 275,62 €

4. *Vote du Budget Primitif 2021*

Présentation du Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5. *Subventions exceptionnelles*

a. Atelier d'Yzeure

Allouer une subvention exceptionnelle de 3 000 euros pour l'organisation de la Fête Médiévale 2021.

Le Conseil Municipal approuve avec 18 voix pour (Michel DROUAD, Président de l'Association Atelier d'Yzeure, quitte la salle et ne participe pas au vote).

b. Association GAGE

Allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour les activités de gymnastique volontaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

c. LA Petite Ourse

Allouer une subvention exceptionnelle de 305 euros pour les frais de location d'un véhicule pour récupérer un don de collection cinéma à Tulle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

d. Quad Id'Ile

Allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros pour l'organisation de la Fête Votive 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

e. Team Saint Montanais

Allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros pour l'organisation de la Montée Historique 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

f. Jazz sur un Plateau

Allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour l'organisation du Jazz sur un Plateau 2021.

Le Conseil Municipal approuve avec 18 voix pour et 1 abstention (Stéphanie ELDIN, co-présidente et trésorière de l'association).

3 - **BUDGET BAUGALIE**

1. *Approbation du Compte Administratif 2020*

Monsieur Michel DROUARD, 3^{ème} Adjoint, préside la séance pour cette délibération car le Maire ne participe pas au vote.

Présentation du Compte Administratif 2020 transmis par le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. *Approbation du Compte de Gestion 2020*

Présentation du Compte de Gestion 2020 transmis par le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. *Affectation du résultat de l'exercice 2020*

Le résultat en exploitation et investissement de l'exercice 2020 étant à 0, il n'y a pas de vote d'affectation de résultat.

4. *Vote du Budget Primitif 2021*
Présentation du Budget Primitif 2021.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4 - BUDGET GESTION DU CHÂTEAU

1. *Création d'un budget annexe*

Création d'un budget annexe « administratif » pour la gestion touristique du Château. Ce budget permettra d'établir le coût réel du service.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. *Visites du Château*

Mise en place d'une convention de partenariat avec l'association « Découvrir Saint Montan » pour les visites du Château de Saint Montan du 06 avril au 11 juin 2021.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. *Tarifcation 2021*

Mise en place d'une tarification pour les visites du Château et les ventes de produits.
Billetterie pour la visite du Château

BILLETTERIE EN LIGNE	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT				
		Enfant		Famille	Groupe (à partir de 10 personnes)	
		(-) 6 ans	6-16 ans	2 adultes et 2 enfants	Adulte	Enfant
Visite Libre	4 €	Gratuit	2 €	10 €	3 €	1,50 €
Visite Guidée	6 €	Gratuit	3 €	15 €	5 €	1,50 €

BILLETTERIE SUR PLACE	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT				
		Enfant		Famille	Groupe (à partir de 10 personnes)	
		(-) 6 ans	6-16 ans	2 adultes et 2 enfants	Adulte	Enfant
Visite Libre	5 €	Gratuit	3 €	13 €	3 €	2,50 €
Visite Guidée	7 €	Gratuit	4 €	19 €	6 €	2,50 €

Vente de boissons à emporter

BOISSONS	Contenance	TARIF
Boissons non alcoolisées	33 cl	3 €
Eau plate/pétilante	50 cl	2,50 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. *Vote du Budget Primitif 2021*

Présentation du Budget Primitif 2021.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5 - TAUX DES TAXES LOCALES

Vote des taux d'imposition communaux pour 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : 38,18%
- Taxe foncière (non bâti) : 54,68%

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6 - URBANISME

1. *Taxe d'Aménagement*

Fixation sur l'ensemble du territoire communal un taux de taxe d'aménagement à 5%.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. *Acquisition Foncière*

Acquisition foncière d'une partie de la parcelle cadastrée AL848 sise Voie Antique Haute, d'une superficie de 24 m², afin de créer l'accès aux parcelles communales cadastrées AL1172 et 1174 sous compromis de vente (cf. délibération 2020_09_047DBIS), au prix de 1€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. *Cessions Foncières*

a. Cession des parcelles cadastrées :

- BE24 d'une superficie de 5 840 m²,

- BE25 d'une superficie de 3 440 m²,

soit un superficie totale de 9 280 m², sises Soulières, à Monsieur Pierre-Yves BERRIER, au prix de 5 500 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

b. Cession de la parcelle cadastrée :

- AL375 d'une superficie de 12 270 m²,

sise Bafaral, à Monsieur Lucas JULIARD, au prix de 2 500 €.

Le Conseil Municipal approuve avec 18 voix pour et 1 abstention (Lucas JULIARD).

c. Cession de la parcelle cadastrée :

- AL278 d'une superficie de 3 135 m²,

sise Grassalas, à Monsieur Brice CAMPAGNOLO, au prix de 1 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

d. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée :

- AT478 pour une superficie de 1 073 m²,

sise La Plaine du Cours, à Monsieur Patrick MARRON, au prix de 85 840 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7 - DIVERS

1. *Interventions musicales en milieu scolaire*

Convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse pour les séances de sensibilisation aux pratiques musicales dispensées par un musicien-intervenant pour l'année scolaire 2021/2022 dans cinq classes de primaire de l'école publique et une classe de primaire de l'école privée, pour un montant total de 3 600 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. *Personnel Communal – Contrat d'Assurance des Risques Statutaires*

Charge le Centre de Gestion de l'Ardèche de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée concernant l'assurance des risques statutaires (remboursement maladie...) pour le personnel communal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. *Stagiaires*

Attribution de cartes cadeaux aux stagiaires accueillis dans la collectivité dans le cadre des stages professionnels.

Le Conseil Municipal approuve avec 17 voix pour et 2 voix contre (Marion ARMAND et Mireille AUBERT).

Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux, Madame Françoise GONNET-TABARDEL, Président de la Communauté de Communes DRAGA et Monsieur Gilles BOICHON, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes DRAGA, et lève la séance à 21h37.

La Secrétaire de Séance,
Marion ARMAND

Le 16 avril 2021

